

E-learning ALUR : IMMO45 Projet de plan pluriannuel et plan pluriannuel de travaux en copropriété (PPPT et PPT)

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Maîtres d'ouvrage

Maîtres d'oeuvre

Professionnels de l'immobilier :

agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...

Professions juridiques :

notaires, avocats, huissiers...

Professionnels du bâtiment et

de la construction : architectes,

conducteurs de travaux, chefs

de chantier, économistes de la

construction, artisans, cadres et

salariés de la construction, ...

Diagnosticteurs immobiliers

Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...)

parcourez les points essentiels

et devenez acteur de votre

formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats,

juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la

formation. Des évaluations et

ateliers pédagogiques sont mis

en place à chaque thème

abordé

**OBJECTIFS**

- Connaître les principes du Projet de Plan Pluriannuel et Plan Pluriannuel de Travaux en copropriété
- Identifier les propriétés concernées par le PPT
- Assimiler le contenu du projet de PPT

**PROGRAMME****Présentation de la formation (6 minutes)**

Bienvenue dans votre formation

Tutoriel de navigation

Projet de plan pluriannuel et plan pluriannuel de travaux en copropriété (1 heure)

Vidéo - Projet de plan pluriannuel et plan pluriannuel de travaux en copropriété (7 minutes)

Atelier - Définir le Projet de Plan Pluriannuel et Plan Pluriannuel de Travaux en copropriété (4 minutes)

Atelier - Identifier les copropriétés concernées par le PPT (5 minutes)

Atelier - Connaître le calendrier d'obligation du projet de PPT (3 minutes)

Atelier - Identifier les copropriétés concernées par le projet de PPT (2 minutes)

Atelier - Connaître le contenu du projet de PPT (5 minutes)

Atelier - Identifier la catégorie des travaux contenus dans le projet de PPT (5 minutes)

Atelier - Comprendre le vote des modalités d'élaboration du projet de PPT (3 minutes)

Atelier - Comprendre le vote du projet de PPT (3 minutes)

Atelier - Identifier les professionnels habilités à réaliser le projet de PPT (3 minutes)



Atelier - Connaître la durée d'actualisation du PPT (2 minutes)

Atelier - Comprendre le financement du PPT (3 minutes)

Atelier - Identifier les organes de contrôle du PPT (4 minutes)

Guide synthétique - Projet de plan pluriannuel et plan pluriannuel de travaux en copropriété (10 minutes)

Questionnaire de satisfaction



VALIDATION

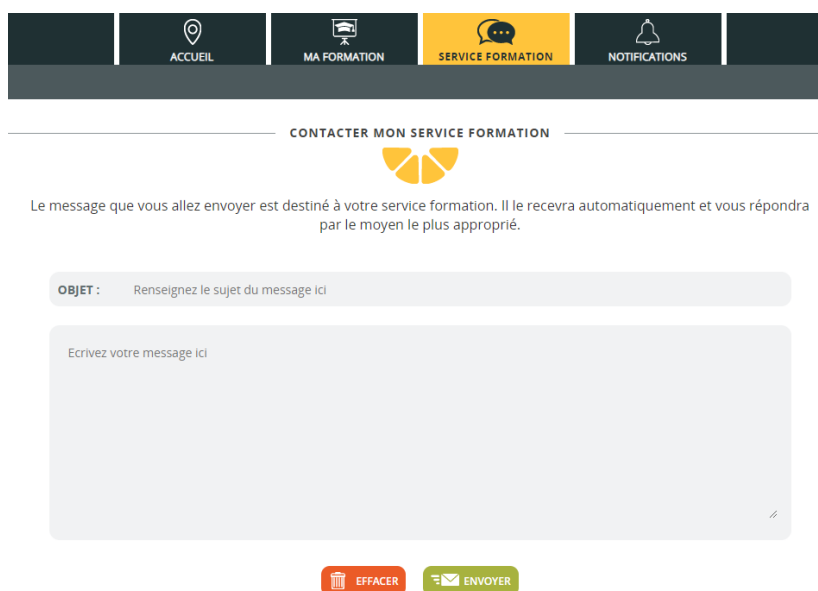
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPF



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.